

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 12 avril 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 12 avril à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 6 avril 2022.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 33

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 41

Etaient présent(e)s :

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M. DEHAENE Michel, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECCLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothee, procuration à Mme DUHAYON Monique,
Mme BROUARD Bénédicte, procuration à M. PRUVOST Philippe,
Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M. MOUQUET Denis,
M. DELABRE Aimé, procuration à M. VANECCLOO Serge,
M. FICHEUX Bruno, procuration à M. DEHAENE Michel,
M. HENNEON François-Xavier, procuration à M. DEHAENE Michel,
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,
Mme VILLE Augustine, procuration à Mme DUHAYON Monique.

Absente :

Mme LORPHELIN Martine.

Secrétaire de séance : M. PRUVOST Philippe.

2022D093 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Avenant au Marche de fourniture de bureau et papier reprographie 2021M3.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Depuis plusieurs mois, les tensions se multiplient sur les marchés des matières premières, engendrant des pénuries sans précédent. Les causes de cette situation sont multiples : les arrêts de production de fournisseurs de matières premières durant la pandémie, la reprise de l'activité économique, une demande asiatique très soutenue, contribuent au décalage entre la reprise de la demande et les capacités à produire.

Aujourd'hui, en plus des hausses du cout de l'énergie, la tension des marchés engendre une hausse de 400€ la tonne sur le papier recyclé et 21% sur le papier classique, entre fin 2021 et le 1er avril 2022.

De plus, une pénurie est à venir sur l'ensemble de la filière liée au papier, suite à la fermeture de trois usines représentant 17,5% du volume de production mondiale, les acteurs restants n'étant pas en mesure de produire plus.

Considérant que les prix du marché ne permettent plus au titulaire de s'approvisionner en papier, et fourniture de bureau, auprès de son fournisseur,

Considérant que la flambée des prix des matières première constitue de par son caractère exceptionnel et de par son ampleur, un bouleversement temporaire dans l'économie du contrat,

Considérant que les prix et la formule de révision des prix sont intangibles, et ne peuvent donc être modifié,

Il est proposé au Conseil d'accorder les indemnités suivantes, par bon de commande, sur le fondement de la théorie de l'imprévision, comme le recommande la Direction des Affaires Juridiques :

- 8% pour les fournitures de bureau
- 14% pour les cahiers et carnets
- 60% pour le papier reprographie.

La durée initiale de l'indemnisation proposée est de 3 mois, prolongeable et actualisable en fonction de la volatilité des prix, et des rendez-vous avec le titulaire.

Les rendez-vous se dérouleront à l'issue de la période initiale et de chaque période reconduction éventuelle.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- VALIDER l'avenant précité,
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier et notamment l'avenant s'y afférant, conformément aux dispositions énoncées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre

Fait à la CCFL

Le Président,
Jacques HURLUS

